

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 25_025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS
DU BUDGET GÉNÉRAL**

Date de la convocation : 18 mars 2025

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</p> 	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.</p>
--	---

Après avoir voté le compte administratif du budget général, les affectations de résultats pour le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMpte ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET GENERAL					
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES		
	SECTION FONCTIONNEMENT	6 718 516.71 €	7 274 319.92 €	555 803.21 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	1 439 085.05 €	1 716 731.35 €	277 646.30 €	
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	914 067.07 €	914 067.07 €	
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	1 131 980.21 €	1 131 980.21 €	
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		8 157 601.76 €	11 037 098.55 €	2 879 496.79 €	
RESTES A REALISER		767 313.81 €	56 606.85 €	-710 706.96 €	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	6 718 516.71 €	8 188 386.99 €	1 469 870.28 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	2 206 398.86 €	2 905 318.41 €	598 919.55 €	
TOTAL CUMULE		8 924 915.57 €	11 093 705.40 €	2 158 789.83 €	
EXCEDENT			2 168 789.83 €		
AFFECTATION DES RESULTATS					
CC CŒUR DE CHARTREUSE			BUDGET GENERAL		
	REPORT RESULTAT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	1 131 980.21 €	277 646.30 €	DEPENSES	767 313.81 €	698 919.55 €
			RECETTES	56 606.85 €	
FONCTIONNEMENT	914 067.07 €	555 803.21 €		-710 706.96 €	1 469 870.28 €

Considérant que pour le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (deficit) de la section d'investissement.

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette Investissement	Affectation à l'investissement	- €
001-Recettes Investissement	Reprise résultat d'investissement	1 409 626.51 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	1 469 870.28 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 09/04/2025

La Présidente,

Anne LENFANT

